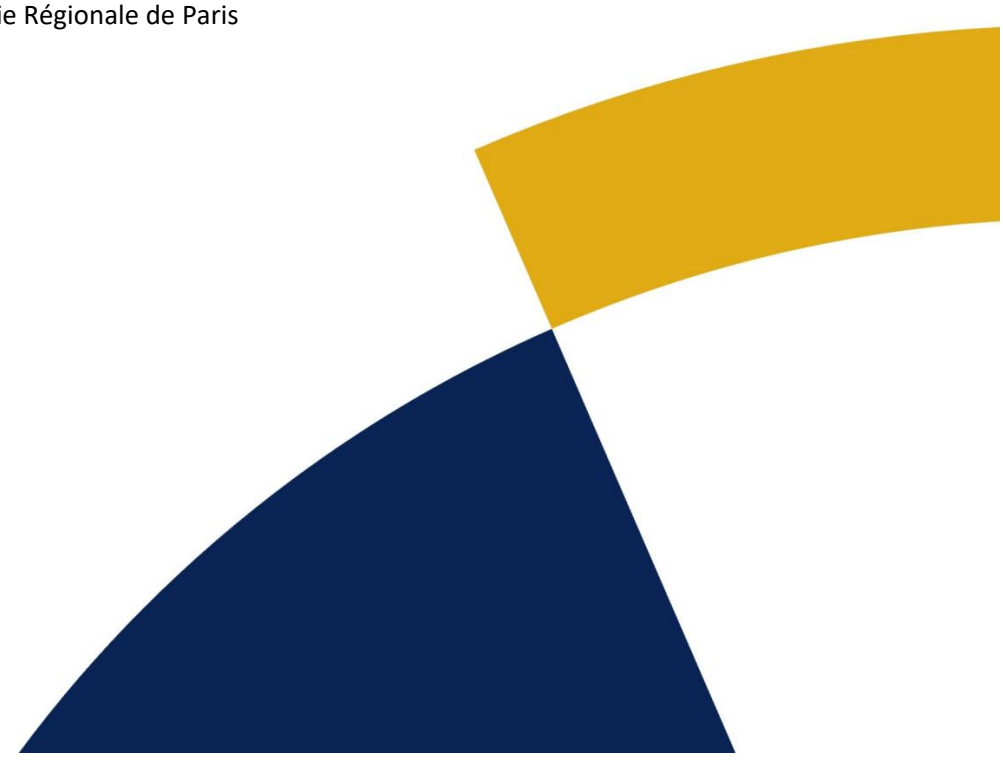
Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs C.F.A.R

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs
6 bis rue Jean Macé
75011 PARIS

A l'Assemblée Générale,

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et méthodes comptables » et le paragraphe « Changements de méthodes » de l'annexe décrivant les modalités de première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC 2023-03 et les reclassements opérés sur les informations comparatives.

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes -Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 7 905 826 €. Siège social : 3, rue d'Héliopolis - 75017 PARIS. RCS PARIS 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. SIRET 811 599 406 00410. Code APE 6920Z. PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 novembre 2026

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Francis CHARTIER

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	15 804	15 804		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	277 191		277 191	
Constructions	646 778	9 471	637 308	
Installations techniques, matériels et outillage industriels	110 338	18 312	92 026	4 980
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	395		395	395
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**1 050 506**	**43 586**	**1 006 919**	**5 375**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 647 556		1 647 556	1 116 204
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	91		91	10 054
Charges constatées d'avance	15 473		15 473	15 211
Valeurs mobilières de placement	1 600 000	4 974	1 595 026	1 590 195
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 110 517		1 110 517	1 838 155
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**4 373 637**	**4 974**	**4 368 664**	**4 569 819**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**5 424 143**	**48 560**	**5 375 583**	**4 575 194**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	4 309 010	3 695 143
Fonds propres statutaires	4 309 010	3 695 143
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	701 236	613 868
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	**5 010 246**	**4 309 010**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**5 010 246**	**4 309 010**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	**0**	**0**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	**0**	**0**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	253 075	184 839
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	31 825	28 309
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	80 438	53 036
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	**365 337**	**266 184**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	**5 375 583**	**4 575 194**

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	166 400	158 500
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	712 934	842 129
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 281 500	946 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		62
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	240	91
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**2 161 074**	**1 946 782**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 287 572	1 215 786
Aides financières	1 500	1 500
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 740	1 977
Salaires	139 364	131 818
Cotisations sociales	58 103	52 827
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 153	3 694
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	11	2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**1 505 442**	**1 407 604**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**655 632**	**539 179**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	53 391	74 919
Reprises sur dépréciations et provisions	4 832	7 801
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**58 223**	**82 720**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**0**	**0**
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**58 223**	**82 720**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**713 855**	**621 899**
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**0**	**0**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12 619	8 031
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**2 219 297**	**2 029 502**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**1 518 061**	**1 415 635**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**701 236**	**613 868**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	27 110	30 154
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**27 110**	**30 154**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	27 110	30 154
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**27 110**	**30 154**

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **5 375 582,97 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **701 235,82 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

En 2025, la convention de mise à disposition du personnel du CFAR a été reconduite avec l'association CNP-ARMPO.
La refacturation du personnel du CFAR au CNP-ARMPO représente un montant total de 2 915 € pour l'exercice 2025.

En 2025, la convention de mise à disposition du personnel de l'association SFAR a été reconduite avec le CFAR.
La refacturation du personnel de la SFAR au CFAR représente un montant total de 6 457 € pour l'exercice 2025.

En 2025, le CFAR a acquis en indivision avec la SFAR les bureaux situés au 6bis rue Jean Macé Paris 11ème.
La quote-part du CFAR est de 12.60% des droits d'indivis pour un montant de 923 969 €.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Présentation de l'association :

L'association CFAR a quatre grandes activités :

- EPP : Evaluation des Pratiques Professionnelles
- FMC : Formation Médicale Continue
- ACC : Accréditation des médecins anesthésistes réanimateurs
- DPC : Développement Professionnel Continue

EPP et FMC :
Les recettes de ces deux activités sont intégrées dans les cotisations des adhérents.

ACC :
L'association CFAR est un organisme agréé pour l'accréditation des médecins anesthésistes réanimateurs, agrément accordé par la Haute Autorité de la Santé le 28 juin 2007.

Une réforme du financement de l'accréditation a été fixée par le décret n°2021-1668 du 15 décembre 2021 relatif au financement des organismes agréés mentionnés à l'article D.4135-5 du code de la sécurité sociale et par l'arrêté du 28 décembre 2021 fixant le niveau du montant et de l'aide mentionnés à l'article D.185-4 du CSS.

La CPAM détermine chaque année le nombre de médecins accrédités auprès de chaque organisme et verse une aide d'un montant de 500 € par médecins.

Au titre de l'année 2025, le nombre de médecins accrédités s'élève à 2 479.
La CPAM versera donc un montant de 1 239 500 € au CFAR en juillet 2026.
Dans les comptes 2025, une régularisation d'un montant de 42 000 € a été comptabilisée au titre de l'accréditation 2024, portant donc le poste "Subventions accrédition CPAM" à la somme de 1 281 500 €.

DPC :
Le Développement Professionnel Continue (DPC) s'impose à chaque médecin depuis le 2 janvier 2013.
Le CFAR en tant qu'ODPC est habilité à dispenser des programmes de DPC.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Indemnité de départ à la retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière.
Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC n° 2023-03, lequel modifie notamment le règlement ANC n° 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du Plan comptable général. Elle est appliquée de manière prospective.
Ces règlements modifient notamment la définition du résultat exceptionnel, la technique des transferts de charges, les modèles de bilan et de compte de résultat, ainsi que la présentation de certaines rubriques et informations en annexe.
Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux nouvelles dispositions applicables. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 n'ont pas été retraités rétrospectivement. Des reclassements de présentation ont toutefois été opérés dans la colonne comparative au 31 décembre 2024 afin de respecter le nouveau format des états financiers.
Cette première application n'a pas d'incidence sur les fonds propres d'ouverture ni sur le résultat de l'exercice. Elle se traduit par des reclassements de présentation dans les états financiers.

Comptes annuels 2024
Conformément à l'article 27 du règlement ANC n° 2022-06, et en lien avec la note annexe « Règles, principes et méthodes comptables » présentée ci avant, les comptes 2024 (bilan actif, bilan passif et compte de résultat), tels qu'arrêtés par le Directoire, approuvés par l'assemblée générale et certifiés par le commissaire aux comptes, sont joints pour information.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement de méthode comptable : Néant

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	15 804,00	15 804,00		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	59 282,91	54 303,01	4 979,90	8 673,59
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	395,00		395,00	395,00
Total I	**75 481,91**	**70 107,01**	**5 374,90**	**9 068,59**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 116 583,86		1 116 583,86	984 072,39
Autres créances	9 937,00		9 937,00	1 732,47
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 600 000,00	9 805,08	1 590 194,92	982 393,85
Disponibilités	1 838 154,69		1 838 154,69	1 946 879,39
Charges constatées d'avance	15 211,33		15 211,33	18 320,89
Total II	**4 579 886,88**	**9 805,08**	**4 570 081,80**	**3 933 398,99**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**4 655 368,79**	**79 912,09**	**4 575 456,70**	**3 942 467,58**

Bilan Passif

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**3 695 142,58**	**3 201 296,96**
Autres fonds propres sans droit de reprise	3 695 142,58	3 201 296,96
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédent ou déficit de l'exercice	**613 867,51**	**493 845,62**
Situation nette (sous-total)	**4 309 010,09**	**3 695 142,58**
Total I	**4 309 010,09**	**3 695 142,58**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 838,98	172 376,81
Dettes fiscales et sociales	28 308,63	25 445,89
Autres dettes	53 299,00	49 502,30
Total IV	**266 446,61**	**247 325,00**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**4 575 456,70**	**3 942 467,58**

Compte de Résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	158 500,00	127 100,00
Ventes de biens et de services	**842 129,32**	**693 825,04**
Ventes de prestations services	842 129,32	693 825,04
Produits de tiers financeurs	**946 000,00**	**771 500,00**
Concours publics et subventions d'exploitation	946 000,00	771 500,00
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	62,01	86,07
Autres produits	91,03	2,98
Total I	**1 946 782,36**	**1 592 514,09**
CHARGESD'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 215 785,62	1 006 625,33
Aides financières	1 500,00	1 500,00
Impôts, taxes et versements assimilés	1 977,03	1 092,38
Salaires et traitements	131 817,86	127 184,07
Charges sociales	52 827,08	46 359,40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 693,69	2 483,56
Autres charges	2,46	82,01
Total II	**1 407 603,74**	**1 185 326,75**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**539 178,62**	**407 187,34**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilées	74 918,82	63 158,02
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges	7 801,07	27 334,26
Total III	**82 719,89**	**90 492,28**
CHARGES FINANCIERES		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**82 719,89**	**90 492,28**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**621 898,51**	**497 679,62**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 031,00	3 834,00
Total des produits (I + III + V)	**2 029 502,25**	**1 683 006,37**
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	**1 415 634,74**	**1 189 160,75**
EXCEDENT OU DEFICIT	**613 867,51**	**493 845,62**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	30 153,82	21 627,65
TOTAL	**30 153,82**	**21 627,65**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	30 153,82	21 627,65
TOTAL	**30 153,82**	**21 627,65**

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	15 804			15 804
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains		277 191		277 191
Constructions		646 778		646 778
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	59 283	93 729		110 338
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	395			395
TOTAL	**75 482**	**1 017 698**		**1 050 506**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences			15 804			15 804
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions				9 471		9 471
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			54 303	6 683	42 674	18 312
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			**70 107**	**16 153**	**42 674**	**43 586**

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	395			395
Clients douteux				
Autres créances clients	1 647 556	1 647 556		
Personnel et comptes rattachés	4	4		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	87	87		
Charges constatées d'avance	15 473	15 473		
TOTAL	**1 663 515**	**1 663 120**		**395**
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	15 473	
TOTAL	**15 473**	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	3 695 143		613 868		4 309 010
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	613 868	613 868	701 236		701 236
TOTAL	**4 309 011**	**613 868**	**1 315 104**		**5 010 246**
Autres					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	**4 309 011**	**613 868**	**1 315 104**		**5 010 246**

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	253 075	253 075		
Personnel et comptes rattachés	8 257	8 257		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	9 246	9 246		
Impôts sur les bénéfices	12 619	12 619		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 702	1 702		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	80 438	80 438		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**365 337**	**365 337**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	198 355	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	8 257	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	2 938	
État - Charges à payer	1 381	
TOTAL	**210 932**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Banque - Intérêts courus à recevoir	5 987	
Clients - Factures à établir	1 243 589	
TOTAL	**1 249 576**	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	11 880	
Afférents aux services autres		
TOTAL	**11 880**	

Contributions volontaires en nature

La valorisation des heures de bénévolat a été effectuée sur la base des relevés d'heures des membres du Bureau, du Directoire et de la Commission DPC.
En 2025, cette valorisation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat égal à 1 630 heures qui ont été valorisées au tarif horaire du SMIC au 31/12/25 (11.88 € brut) majoré des charges sociales (taux de charges retenu : 40 %).
Ces 1 630 heures de bénévolat sont effectuées dans le cadre des fonctions structurantes des membres du Bureau, du Directoire et de la Commission DPC.

Valorisation des contributions volontaires des bénévoles : 27 110.16 €

Engagements hors bilan

Néant

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	
Cadres et ingénieurs	3
TOTAL	**3**